

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

16/05/21

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 18 JANVIER 2002

Objet : L'an deux mille deux et le dix-huit Janvier
à dix-sept heures

Demandes de
subvention
Européenne
Communes
éligibles
"Manifestations
Musicales"

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au
nombre prescrit par le règlement, dans le centre de
Lantosque, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

Présents ou représentés :

0201/07

MM. THAON, ALUNNI, BALDINI, BARBIER, BONNET, BRUN, CLARY,
LORENZI, MORANI, PELLETIER, REGHEZZA.
MMES BRUN, FORESTIER, FULCONIS, GIUDICELLI, LAURIERE,
PASTORE, SOMARIA, STEFANI.

Le Président rappelle à l'Assemblée que l'action du Syndicat est
exclusivement dirigée au bénéfice des populations défavorisées du Haut
et Moyen Pays du département des Alpes-Maritimes.

Le développement du service culturel de qualité au bénéfice des
populations en zone rurale s'est accru au cours de l'année 2001 par
l'organisation de manifestations musicales de qualité dans tous les
centres d'enseignement.

En conséquence, le Président propose de reconduire la demande de
subvention 2001 pour 2002 et de solliciter l'Union Européenne au titre
des communes éligibles à l'objectif 2, de l'état au titre de la
D.R.A.C. et de la Région, des subventions pour la réalisation de
l'opération "Manifestations Musicales", dont le montant est évalué à
69.350 Euros.

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité :

- sollicite au titre des communes éligibles à l'objectif 2, des
subventions au taux le plus élevé auprès de l'Union Européenne, de
l'Etat et de la Région,
- charge le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à
la réalisation de cette opération.

Ainsi fait, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Jean THAON

